



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF À LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DU COLLEGE PHILIPPE GRENIER





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires, progressivement, à partir du 18 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Jeudi 07 mai, notre Région étant « rouge », la réouverture du CLG ne pourra pas être effective dès le lundi 18 mai.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du collège après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Présentation du guide

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- **La formation, l'information et la communication**



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

En tant que **parents d'élèves**, vous aurez un **rôle essentiel à jouer** dans le retour de vos enfants au collège. **Vous devez vous engager, notamment, à ne pas mettre vos enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez vos enfants ou dans votre famille.**

Les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme (toux, éternuement, essoufflement, maux de gorge, fatigue, troubles digestifs – diarrhées, perte de goût et d'odorat), ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. Pour information

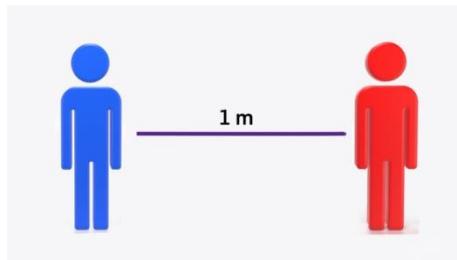
Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



L'organisation mise en place au collège tient compte de cette distanciation.

Les élèves devront respecter ce maintien de la distanciation physique.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement (gel hydro alcoolique) ;
- Avant de rentrer en classe
- Avant (gel hydro alcoolique) et après les récréations (lavage mains) ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué (gel hydro alcoolique) ;
- Le soir avant de rentrer chez soi (gel hydro alcoolique) et dès l'arrivée au domicile.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. seront proscrits. **Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le collège doit être limité au strict nécessaire.**

En revanche, il est demandé aux élèves d'apporter des mouchoirs en papier (qu'ils auront sur eux) et éventuellement une petite bouteille d'eau (boire au robinet des toilettes est interdit), qu'ils laisseront dans la salle de classe.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une formation et d'une surveillance.

La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque «grand public».

Pour les élèves

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations (récréation, en classe, dans les couloirs tec.).

Il appartiendra aux parents de fournir deux masques par jour à leurs enfants, l'un sur le visage en arrivant au collège et l'autre dans une pochette plastique sur laquelle sera notée « propre ». Les élèves demi-pensionnaire changeront de masques après le repas de midi. Le masque du matin sera déposé dans une autre pochette plastique qui portera l'inscription « sale ». Les élèves externes reviendront au collège l'après-midi avec un masque propre sur le visage.

Les cheveux devront être attachés pour éviter de se toucher le visage de façon répétitive.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera réalisée tous les matins par les agents puis fréquemment au cours de la journée (récréations, pause méridienne) par les enseignants.

La salle de classe

Elle sera aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et sera équipée de gel hydro alcoolique, de mouchoirs en papier, de lingettes désinfectantes.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage.

Le collège Grenier a défini une organisation journalière de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

L'arrivée et le départ de l'établissement sont échelonnés dans le temps. **Il est demandé aux parents de déposer le matin et venir chercher les enfants en tenant compte de ces horaires autant que possible. Un emploi du temps sera envoyé.**

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. **Chaque classe aura une salle de cours attribuée.**

Les récréations sont organisées par niveau, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Chaque salle sera nettoyée et désinfectée une fois par jour. Les points de contact et les sanitaires seront désinfectés plusieurs fois par jour.

La formation, l'information et la communication

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels ont été formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du protocole sanitaire du 29/04/2020. **Elle sera réalisée, avant la reprise des cours et assurée par l'infirmière scolaire.**

Les parents

Par ce protocole, vous êtes informés :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- de votre rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masques, etc.*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez votre enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel (Cf. fiche) ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève (Cf. fiche) ;
- des numéros de téléphone utiles pour joindre le collège et notamment l'infirmière scolaire : 03 81 39 15 90 (standard) ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement (accueil du public uniquement du côté de la rue de la Gare) ;
- l'accès côté vie scolaire ne sera pas possible. De même toutes les communications se feront par mail ou téléphone (autorisations de sorties, d'absence...).
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension (seuls les élèves initialement demi-pensionnaires seront autorisés à déjeuner. Les élèves externes ne seront pas autorisés à déjeuner, même au ticket. Plusieurs services auront lieu pour limiter le brassage des élèves. La salle de restauration sera sectorisée).



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les élèves

- Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Cette formation sera assurée par l'infirmière scolaire en présence d'un professeur.
- Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

La restauration scolaire

Pour les élèves déclarés DP 1J-2J-3J-4J à la rentrée de septembre 2019

Les élèves qui étaient déjà demi-pensionnaires depuis la rentrée scolaire 2019 pourront continuer de déjeuner 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, à leur guise.

Ils indiqueront à l'AED qui passera avant 10h dans la classe s'ils déjeuneront le midi ou pas.

Seuls les repas effectivement pris seront facturés.

Les élèves déjeuneront par groupe pour limiter le brassage. Ils devront obligatoirement se laver les mains avant et après avoir déjeuné.

Plusieurs services pourront être effectués pour limiter le nombre d'élèves présents et ainsi assurer le maintien de la distanciation physique. Les élèves veilleront à effectuer les gestes barrières.

Pour les élèves déclarés externes à la rentrée de septembre 2019

Les élèves externes ne seront pas autorisés à déjeuner, la vente de tickets ne pouvant plus être assurée.

Le transport scolaire

En cours de préparation avec la Région pour assurer la sécurité des élèves.

Les activités sportives

La tenue de sport

Les élèves n'auront pas accès au gymnase et donc pas à des vestiaires. N'ayant pas la possibilité de se changer, ils devront donc venir en tenue de sport.

Les cheveux devront être attachés pour éviter de se toucher le visage de façon répétitive.

L'hydratation

Les élèves seront autorisés à apporter une bouteille d'eau (ou gourde) sur laquelle ils indiqueront leur nom et prénom. Cette bouteille restera dans la classe.

Le lavage des mains et/ou gel hydro alcoolique

Il sera essentiel avant et après l'activité sportive.

PROTOCOLE SANITAIRE

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Dans la période post-confinement et à compter du 11 mai 2020, l'académie de Besançon met en place une cellule dédiée à la gestion des cas symptomatiques.

Cette cellule est destinée à :

- Faciliter la prise en charge des élèves (et adultes) présentant des symptômes compatibles avec le COVID-19 au sein du collège.
- Assurer le suivi des élèves (ou des personnels) qui signaleraient l'apparition de symptômes alors qu'ils auraient fréquenté le collège dans les 48 heures précédant le début des signes.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable de l'établissement ou de l'infirmière scolaire de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- Les parents devront prévenir l'établissement du résultat des tests.
- L'information sera donnée par l'établissement aux services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un adulte

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- Isolement immédiat (infirmierie) de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.